

ANNEXE 3

HAUTES-ALPES

Ouvrages dont le franchissement est autorisé

dans le respect des caractéristiques maximales des réseaux 72 tonnes ainsi que de l'ensemble des prescriptions (PG et PP)

OUVRAGES DIRMED

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisses)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Catégorie du Réseau : 72, 94, 120 T	Code de prescription générale	Réseau TE et Code de prescription particulière
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
1945	DIRMED	voie portée	1945021	Port de Roasche	50+152	Rivière La Roasche	Talard	DIRMED	non renseigné	16,7	50	50	72T	PGDIRMED05	
1945	DIRMED	voie portée	1945020	Port sur canal de Vertavon	50+070	Canal de Vertavon	Talard	DIRMED	non renseigné	4,85	50	50	72T	PGDIRMED05	
1945	DIRMED	voie franchie	1945019	Passerelle de la TOURNOISE	43+525	passerelle piétonne	Gap	GAP	50	50	5 m	50	72T	PGDIRMED05	PPDIRMED05
RD291	CD05				2+508	Passage sous 1945	Gap	DIRMED	non renseigné	non renseigné	4m0		72	CD05	

OUVRAGES CD 05

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisses)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Catégorie du Réseau : 72, 94, 120 T	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Réseau TE et code de prescription particulière (voir annexe 2)
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
RD106	CD05	Port Dalle	14019-30623	Passage Supérieur sur RD 1065	54+622	Passage sous RD19	La Saulce	ESCOTACD05	Non renseigné	Non renseigné	4m0		72	CD05	
RD106	CD05	Port Dalle	125842-35380	Pont de la RD942 sur A51 et RD1065	62+236	Passage sous RD942	Monestier-Véromont	ESCOTACD05	Non renseigné	Non renseigné	4m0		72	CD05	
RD106	CD05	Port Dalle	12021-20947	Pont de la RD21 sur A51 et RD1065	84+751	Passage sous RD21	Vertavon	ESCOTACD05	Non renseigné	Non renseigné	4m70		72	CD05	
RD94A	CD05	Pont Métal avec jointes en béton	160942-50950	Pont sur la Buach	2+725	Buach	Après sur Buach	CD05	6,35	43,7	néant		72	CD05	
RD94A	CD05	Pont des Gorges	160944-08116	Pont des Gorges	26+118	La Blaine	Sarres	CD05	8,8	42	néant		72	CD05	

OUVRAGES SNCF

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisses)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Catégorie du Réseau : 72, 94, 120 T	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
D994	CG 05	Pilo Poutres précontraintes		Ouvrage situé sur la Ligne 915 000 au Km 263,247	240 + 347	Pilo	Veynes	CD05SNCF réseau	8 m	Sens unique	Sans objet	Sans objet	72 T	OUI	

OUVRAGES autre gestionnaire

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisses)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Catégorie du Réseau : 72, 94, 120 T	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
RD1065	CD05				89+298	Passage sous V C	Vertavon	Commune			4m85		72	CD05	
RD1065	CD05				89+306	Passage sous V C	Uxelle	Commune			4m85		72	CD05	